

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2022

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation

16 septembre 2022

Objet de la délibération

**Convention de dépôt du Plan
des Célestins**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme RICHARDSON, Mme PELTIER, M. PÉANNE, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. COCHARD, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à Mme NAZE), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), Mme EL HAOUCHI (pouvoir à M. BURGUIÈRE).

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Mme ZEPPA expose qu'un plan du XVIIIème répertorié dans les archives municipales et classé au titre des MH (donc protégé et inaliénable à double titre) avait été retrouvé chez un particulier dans un état nécessitant une restauration.

La commune ne disposant pas de lieu où l'entreposer en toute sécurité, il a été décidé de le déposer aux archives départementales de l'Yonne qui vont par ailleurs demander des devis pour sa restauration. Il est précisé que les travaux de restauration pourront être financés à hauteur de 50% par le Ministère de la Culture.

Ce dépôt temporaire nécessite d'être encadré par une convention entre la commune et le service des Archives départementales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires culturelles, tourisme et jumelage réunie le 21 septembre 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention de dépôt temporaire du plan représentant les possessions des Célestins dans les locaux des Archives Départementales de l'Yonne
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer la convention s'y rapportant

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZE

